



GUIDE des SERVICES 2012

6 rue Jean Roisin - 59000 LILLE
Tel 03.20.06.87.65.

Courriel : autoclubactp@gmail.com

Site Web : www.autoctp.com

INFOS - SERVICES

PROTECTION JURIDIQUE



*** Civile et pénale. (GRATUITE)

Dès la connaissance de tout litige, adresser une lettre explicative accompagnée des justificatifs en votre possession à notre siège. Nombreux sont les automobilistes qui commettent la grave erreur de confondre PROTECTION JURIDIQUE et la clause DÉFENSE RECOURS du contrat d'assurance automobile.

En effet, à de rares exceptions près, cette clause incluse dans le contrat d'assurance auto ne garantit pas :

* **LE RECOURS APRÈS ACCIDENT** : Malheureusement l'accident est devenu un risque quotidien.

Saviez-vous pourtant que même étant bien assuré, vous risquez de rencontrer d'énormes difficultés pour être totalement indemnisé.

* **LES LITIGES** : Avec le garagiste, le vendeur, le constructeur de voiture, dans bien des cas l'évolution des techniques ne permet plus à l'automobiliste bon bricoleur, de faire lui-même certaines réparations ou de comprendre une facture ou un devis. D'autre part, même en achetant une voiture neuve, vous n'êtes pas à l'abri de surprises que vous étiez loin de soupçonner.

* **LES LITIGES ASSURANCE, CRÉDITS OU AUTRES** : Un contrat d'assurance est un ensemble de règles complexes qui comportent des subtilités tout à fait hermétiques pour la plupart des automobilistes.

Peut être n'avez-vous jamais lu attentivement le votre !

La PROTECTION JURIDIQUE incluse dans votre cotisation vous aide en cas de difficultés, à pallier à ces manquements.

*** Vie privée. (En Option)

Assure la défense de vos intérêts dans la plupart des cas de la vie courante : Qu'il s'agisse d'un achat mobilier, de litiges, d'habitations. Ne pas confondre avec la responsabilité civile.

IMPORTANT : La protection juridique vie privée constitue une branche réglementée par le code des assurances. C'est pourquoi les litiges survenus ou nés avant la souscription ne peuvent être pris en charge.

Dès la connaissance de tout litige, en informer le club qui vous mettra en relation avec le service juridique.

ABONNEMENTS

Tarifs préférentiels (35% de réduction) sur les revues spécialisées : Action Auto Moto. Adresser votre demande au siège accompagnée de son règlement.



ITINÉRAIRES ROUTIERS

Adresser votre demande au siège, en précisant bien la localité de départ, d'arrivée et le département. Préciser bien : le + rapide, le + court, avec ou sans péage



VACANCES VOYAGES

Conditions préférentielles toute l'année sur les tarifs figurant dans les brochures de nombreux voyagistes. Renseignements auprès du siège.



PARRAINAGE

Faites connaître le club et ses avantages en parrainant un parent, un ami, un voisin, un collègue de travail et vous bénéficierez ainsi que le(les) filleul(s) d'une réduction importante sur votre prochaine cotisation.

En renforçant le club, vous pourrez bénéficier d'avantages supplémentaires.

=> **1 parrainage** = 20% de remise sur votre prochaine cotisation et 10% pour le filleul lors de son adhésion

=> **2 parrainages** = 50% de remise sur votre prochaine cotisation et 10% pour les filleuls lors de l'adhésion

** LES SERVICES dont vous BENEFICIEZ **

30€

38€

45€



CONTROLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE*

Lors du passage au contrôle, présentez votre carte d'adhérent. Si le centre a passé un accord avec le CLUB, une remise vous sera accordée par le centre de contrôle. A la réception de votre facture, il vous sera remboursé, par le CLUB le montant correspondant à votre ancienneté.

La facture doit nous être adressée dans les 2 mois qui suivent le contrôle.

**Les contrôles techniques spécifiques en vue de la vente ou la cession ne sont pas concernés par ce remboursement.*

Adhérent
1^{ère} année

Adhérent
De moins de 5 ans

Adhérent
Depuis 5 ans et +



DÉPANNAGE ou REMORQUAGE en France et UNION EUROPÉENNE dès 0 kilomètre

Veillez à faire préciser sur la facture : le lieu de l'intervention, Autoroute et n° borne d'appel, route Nationale, le MONTANT du dépannage ou remorquage seul. Il vous sera remboursé **un** dépannage ou remorquage par **an**

Sur autoroute ou route express
92€
Autres routes
Ou à votre domicile
54€

Sur autoroute ou route express
100€
Autres routes
Ou à votre domicile
58€

Sur autoroute ou route express
107€
Autres routes
Ou à votre domicile
61€

CONTROLE Anti pollution CO CO2



10 € de remboursement pour le réglage, à raison d'un contrôle par an, sauf pièce et main d'œuvre pour le remplacement de celles-ci. Faire préciser sur la facture le montant du réglage seul.

Stages de récupérations de points



Réduction sur les stages de récupération de points (Région Nord)